

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/048

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Canton de Besançon 1

**Nota – le 1^{er} adjoint certifie
que la convocation a été faite
le 09/07/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Séance du 15/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU 1^{er} adjoint qui supplée M. le Maire empêché pour cette session, en session ordinaire.

Présents : 12 jusqu'au point 2 – 13 à partir du point 3
Mmes GILLET, SIMON BOUVRET, PRALON (à partir du point 3), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 4

Emile BOURGEOIS donne pouvoir à Francis HENRIOT,
Martine DELESSARD donne pouvoir à Françoise GILLET, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Cécile DUBOIS donne pouvoir à Sébastien COUDRY,

Absents excusés: 2

Thomas HOUSSIN
Catherine BORRINI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

RENOVATION DU SOL DU GYMNASSE

Rapporteur : Patrice MOUTON

Dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives, la commune de FRANOIS a décidé d'engager un programme de travaux de rénovation du sol du gymnase.

L'objectif de ces travaux est la rénovation du sol du gymnase comprenant :

- Enlèvement du revêtement existant
- Pose d'un Taraflex Sporisol : trame isolante compacte de 1.5mm d'épaisseur environ
- Pose d'un TARAFLEX® EVOLUTION BI COLORATION + 6M HAND d'une épaisseur de 7.5 mm

La commune a reçu 2 devis :

- Devis de la société CAFRACO - Montant HT : 121 187.90 € - Montant TTC : 145 425.48 €
- Devis de l'Agence Rhône Alpes - Montant HT : 86 476,00 € - Montant TTC : 103 771.20 €

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Préfecture du Doubs dans le cadre de la DETR, des fédérations de handball et de badminton et de l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin de financer une partie des travaux.

Le plan de financement prévisionnel se présente donc de la façon suivante :

- ✓ DETR : 17 295,00 € H.T.
- ✓ Autofinancement : 69 181,00 € H.T.

Soit un montant total de travaux de 86 476,00 € H.T.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider ce projet, et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions sur la base du devis estimatif de la société Agence Rhône Alpes, de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés,

- *donne son accord au projet de rénovation du sol du gymnase*
- *s'engage à réaliser et financer l'opération*
- *autorise monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différentes structures*
- *autorise monsieur le Maire à demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la subvention.*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis de la société Agence Rhône Alpes – ST Groupe après validation des dossiers de demande de subvention*

Fait et délibéré, le 15 juillet 2025

Le 1^{er} Adjoint,

**Jean-Louis BAULIEU.
Pour le Maire empêché**

